

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 109 Vœu relatif à un bilan d'étape d'exécution du marché relatif aux kiosques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la délibération 2016 DAE 164 visant à autoriser la Maire de Paris à signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers ;

Considérant que le contrat passé avec MEDIAKIOSK est proposé pour une durée de 15 ans ;

Considérant qu'une telle durée de contrat sans bilan d'étape semble disproportionnée au regard des recettes publicitaires que généreront ces kiosques pour l'entreprise titulaire du marché ;

Considérant dès lors qu'un bilan d'étape s'impose à mi-marché ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT et des élus du groupe les Républicains,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris contraigne l'entreprise attributaire à présenter un bilan d'étape d'exécution du marché au bout de 7 ans.